

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **117 (1991)**

Heft 21

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>



Schweizerischer Ingenieur- und Architekten-Verein
Société suisse des ingénieurs et des architectes
Società svizzera degli ingegneri e degli architetti

La situation de l'emploi dans les bureaux d'ingénieurs et d'architectes

Tendance à la baisse

Enquête de juin 1991

Comme l'indiquent les résultats de l'enquête de la SIA auprès des bureaux d'étude, le deuxième trimestre 1991 a été marqué par un net fléchissement de la conjoncture. Dans chacune des professions prises en considération dans cette enquête (architectes, ingénieurs civils, ingénieurs du génie rural, ingénieurs-géomètres, ingénieurs électriciens et ingénieurs mécaniciens), plus du tiers des bureaux accusent un recul du nombre de nouvelles commandes. Le secteur public reste, comme par le passé, un pilier important de la branche, mais, là aussi, le nombre de nouveaux mandats a diminué. Le portefeuille des mandats des architectes et des ingénieurs n'a en grande partie pas varié, situation sans nul doute due à des projets à longue échéance, dont l'étude a été entamée l'année précédente, et au manque persistant de personnel qualifié. Malgré le ralentissement de l'activité économique, les bureaux interrogés jugent indispensable d'augmenter les effectifs du personnel de 1,9%. Les ingénieurs électriciens et mécaniciens ont, eux aussi, dû constater une réduction du volume des commandes: 44,5% des bureaux interrogés accusent une tendance à la baisse, contre 19% en 1990. Les réserves de travail en mois ont donc considérablement diminué, soit de 11,9 mois il y a un an à 9,6 mois en 1991.

Vu le relâchement sensible de la conjoncture, l'avenir se présente aujourd'hui sous un jour plus sombre: seuls 74% (contre 91% l'année précédente) des bureaux interrogés comptent sur une marche bonne ou satisfaisante des affaires. 11% jugent les perspectives négatives (année précédente: 3%) et le nombre de ceux qui se sentent désorientés et hésitent sur le comportement à adopter a augmenté de 6% à 15%.

Le revirement de la situation économique qui, en 1990, était essentiellement limité au secteur privé de la construction, se fait apparemment sentir également dans le domaine de la conception en général. Selon toute probabilité, ce retournement se répercutera avant tout sur les constructions nouvelles, en particulier dans le bâtiment. On espère que le domaine du génie civil, soutenu par le secteur public, et celui des rénovations exerceront une action stabilisatrice.

Rentrée des mandats

Il s'agissait de savoir si la rentrée des nouveaux mandats avait été en progression, stationnaire ou en diminution au cours du 2^e trimestre 1991, par rapport au 1^{er} trimestre 1991.

En ce qui concerne les travaux d'édilité, 33% des architectes répondants (32% au trimestre précédent) et 77% des ingénieurs civils (79% au trimestre précédent) se sont vu attribuer de tels mandats au cours du 2^e trimestre 1991.

Exportation des services

2,8% des architectes et 7,2% des ingénieurs civils répondants avaient eu de telles activités au cours du 1^{er} trimestre 1991, 4,6% des architectes et 6,1% des ingénieurs civils au cours du 2^e trimestre 1991.

Portefeuille des mandats

On demandait l'état du portefeuille des mandats à fin juin 1991 par rapport à fin mars 1991.

Evolution du portefeuille des mandats

On demandait l'état du portefeuille des mandats, en pour-cent, à fin juin 1991 par rapport à fin-mars 1991.

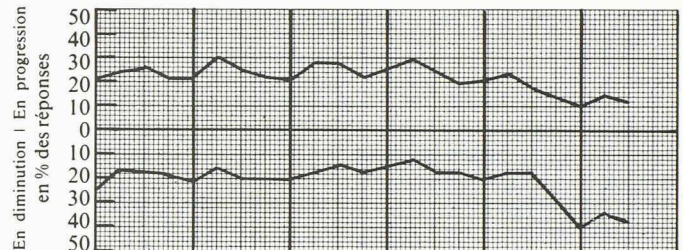
Réserves de travail en mois

On demandait les réserves de travail en mois, compte tenu du personnel en place.

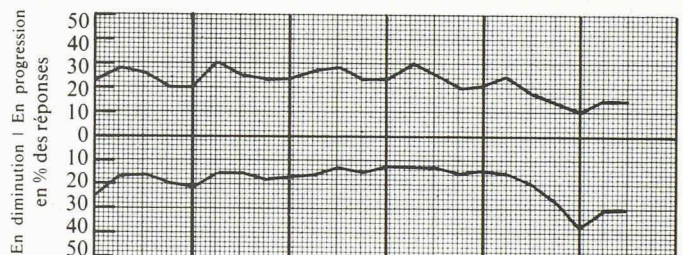
Degré d'occupation dans les bureaux d'études depuis 1986

Année	1986				1987				1988				1989				1990				1991			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Trimestre	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4

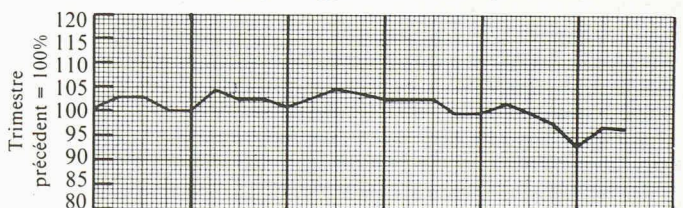
Rentrée des mandats (Courbe de l'évolution)



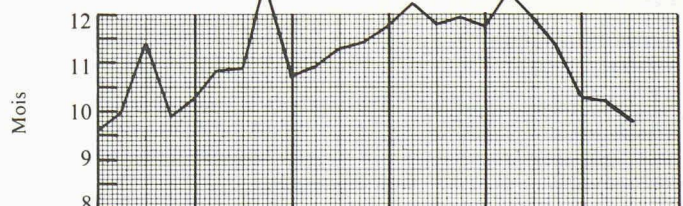
Evolution du portefeuille des mandats (Courbe de l'évolution)



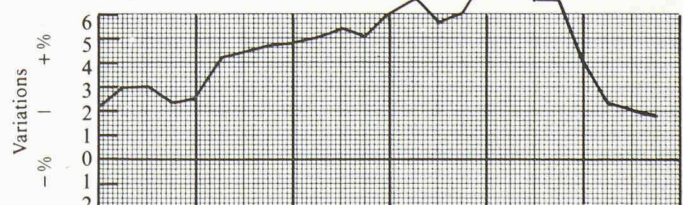
Portefeuille des mandats (par rapport au trimestre précédent)



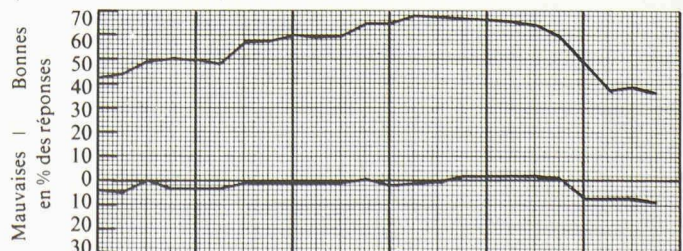
Réserve de travail en mois



Variations de l'effectif du personnel en pour-cent, par rapport au trimestre précédent



Perspectives d'occupation pour le prochain trimestre (Courbe de l'évolution)



Effectifs de personnels

Les effectifs devaient être indiqués à trois dates choisies et comprendre le propriétaire du bureau, le personnel administratif et les apprentis, y compris le personnel à temps partiel occupé au moins à mi-temps.

Engagements et licenciements

On demandait quelles seraient, au cours du 3^e trimestre 1991, les variations prévisibles des effectifs du personnel.

Perspectives d'occupation

Le questionnaire demandait une évaluation qualitative des perspectives d'occupation pour le 3^e trimestre 1991.

Premières journées d'étude organisées dans le cadre du projet *Unitas*

Le concepteur face à l'Europe de demain

Mercredi 20 novembre 1991,
Hôtel Bellevue, Berne

A quel stade se trouvent les directives mises au point par la CEE dans les domaines de la construction et de la conception? Quelles sont les conséquences qu'implique la libéralisation des marchés européens pour les spécialistes suisses de la conception?

Quels défis et quelles possibilités l'Europe de demain offre-t-elle aux ingénieurs et aux architectes indépendants?

Cette journée d'étude nous permettra d'étudier à fond ces questions importantes. Que la Suisse signe l'accord sur l'Espace économique européen, qu'elle adhère à la CEE ou qu'elle opte pour la voie en solitaire, l'ouverture du marché européen aura certainement des répercussions dans notre pays.

L'architecte et l'ingénieur en tant que concepteurs généraux soumis aux lois du marché.

Mardi 26 novembre 1991,
Hôtel Limmathaus, Zurich

La complexité toujours croissante des projets de construction, la construction confrontée aux exigences écologiques et économiques, la spécialisation accrue, aboutissent-elles à une situation où le concepteur individuel ne peut plus agir en tant qu'entrepreneur?

Comment le concepteur réagit-il en face des exigences modifiées du marché?

Le concepteur indépendant dispose-t-il, outre les modèles traditionnels, d'autres solutions pour établir ses offres?

Lors de cette journée, nous vous présenterons, à la lumière de cas concrets, la manière dont les bureaux d'études peuvent organiser la collaboration entre eux, et vous expliquerons comment ils peuvent regrouper leurs prestations et les adapter

aux exigences du marché, en vue d'acquiescer et de remplir des mandats complexes.

Inscription

Veuillez retenir les dates de ces deux journées d'étude. Nous vous ferons parvenir les programmes détaillés ainsi que les formulaires d'inscription à la mi-octobre.

Elections au Conseil national et au Conseil des Etats

Les prochaines élections fédérales se dérouleront les 19 et 20 octobre prochains. La SIA souhaite vivement que nos professions comptent le plus grand nombre possible de représentants aux Chambres lors de la prochaine législature. C'est pourquoi elle attire l'attention de ses membres sur ceux d'entre eux qui se sont portés candidats.

Il s'agit, pour le *Conseil national*, des membres suivants:

Bâle: Theo Meyer, architecte; Hans-R. Nebiker, ingénieur agronome. *Berne*: Martin Frick, ingénieur civil; Remo Galli, architecte; Peter Jermann, ingénieur civil; Klaus Kilchenmann, ingénieur électricien; Karl A. de Maddalena, ingénieur civil; Hans-R. Markwalder, ingénieur génie rural; Hans Weiss, ingénieur génie rural. *Genève*: Hervé Dessimov, architecte; Philippe Joye, architecte. *Thurgovie*: Hans P. Ruprecht, ingénieur civil. *Vaud*: Maurice Calame, architecte; Jean-M. Narbel, ingénieur civil; Jean Pitteloud, ingénieur mécanicien; Luc Recordon, physicien; Bernard Schmutz, ingénieur civil. *Zurich*: Hans R. Haegi, ingénieur agronome; Jürg Hefti, architecte; Fritz Jäckli, ingénieur civil; Jean-P. Jäger, ingénieur civil; Ruedi Jeker, ingénieur civil; Niklaus Kuhn, architecte; Peter Niederhauser, ingénieur civil; Valentin Nizon, ingénieur forestier; Rolf Sägeser, ingénieur civil; Monika Spring, architecte; Romeo Steiner, ingénieur civil.

Quant au *Conseil des Etats*, le seul candidat membre SIA est Jacques Martin, ingénieur forestier, qui se présente dans le canton de *Vaud*.

Le coin de la rédaction

Point final

Les Suisses: de plus en plus riches – la Suisse: de plus en plus pauvre

Ce titre mérite explication: en quarante ans de prospérité croissante – à l'exception d'alertes minimales –, les Suisses ont atteint un niveau de vie jamais connu dans notre pays. Ils sont riches, non seulement aux yeux de l'étranger ou des statistiques, mais bel et bien dans leur vie quotidienne. Ils en ont longtemps été fiers, ils commencent à en avoir honte – d'une honte collective, qui n'exclut pas la fierté personnelle.

Malheureusement, cette richesse comporte un grave revers: la perte progressive du sens de la solidarité. Au fur et à mesure que le Suisse s'enrichit et jouit généreusement de cet acquis, il devient plus pingre à l'égard de la collectivité et ignorant de la mauvaise fortune de son prochain. On sait que le Quart Monde existe en Suisse, mais on ne le voit pas. Au-delà de cette indifférence à des sorts individuels, on constate la réticence à participer aux tâches de la collectivité. Certes, les pouvoirs publics ne brillent pas toujours par l'efficacité dans leurs entreprises et l'on pourrait imaginer un meilleur rendement du franc du contribuable.

Pourtant, les tâches d'importance vitales confiées aux gouvernements fédéral ou cantonaux – que ce soit par le législateur, par le peuple ou par une nécessité impérieuse – exigent qu'on aille au bout de la cohérence, c'est-à-dire qu'on en assure le financement, fût-ce au prix d'un ou deux crans serrés à la ceinture du citoyen. Nous ne pouvons pas espérer avoir un système de santé publique exemplaire dans le monde entier, un système de transports capable de répondre aux défis et aux besoins de l'Europe ou un système de formation adapté aux exigences de notre temps sans que nous les payions.

Les trois domaines mentionnés ont cela en commun qu'ils doivent en bonne justice être accessibles à chacun, grâce au principe d'une certaine péréquation, d'une part, et qu'ils ne peuvent pas être rentables, donc qu'ils constituent des charges pour les caisses de l'Etat, d'autre part. L'Etat serait-il autre chose que l'ensemble des citoyens? Existerait-il pour lui un moyen miraculeux de tirer ses ressources d'ailleurs que du porte-monnaie de ces citoyens?

Dans ces domaines, le financement – donc les prestations futures – est actuellement menacé. Rationalisation et centralisation dans le domaine hospitalier, avenir incertain pour Rail 2000 et les nouvelles transversales alpines pour les transports, voilà ce qu'on peut craindre. La perspective d'une fiscalité plus gourmande constitue un argument de choix contre des projets de grande envergure ou pour le report des charges selon un mode moins solidaire.

D'aucuns – dont je suis – s'émeuvent de voir l'adhésion de la Suisse à la Communauté européenne envisagée selon des critères presque exclusivement économiques. N'est-il pas temps de revoir – pour nous-mêmes – cette optique et de nous demander si nous sommes bien placés pour donner des leçons de solidarité?

Jean-Pierre Weibel